

MAIRIE DE SAINT-ROMAIN-DE-LERPS
Conseil Municipal du 31 juillet 2023
Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-trois, le 31 juillet, à 20 heures 00, le conseil municipal, dûment convoqué en date du 25 juillet 2023, s'est réuni en session ordinaire à huis clos, sous la présidence de Madame Anne SIMON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Qui ont pris part au vote : 14

Etaient présents : D. DESPESE, D. DIETRICH, M. DREVET, A-L FOUREL, S. GALAN, D. LOUISA, F. MICHELAS, E. MORAND, J. SARRAZIN, A. SIMON ; J. ROUCAYROL

Absent(e)s représenté(e)s : M. CRESPIN donne pouvoir à D. DIETRICH, M. GARNIER donne pouvoir à A-L FOUREL ; Q. POMMARET donne pouvoir à E. MORAND

Absent(e)s : I. MONTET

Point 1 : Désignation du secrétaire de séance

Monsieur David DIETRICH est désigné secrétaire de séance.

Point 2 : Approbation du PV de la dernière séance

Le procès-verbal de la dernière séance est APPROUVE à l'unanimité.

Point 3 : Attribution et passation d'un marché de restauration scolaire

Monsieur D. DIETRICH informe de la nécessité de lancer une procédure de passation de marché public dans le cadre du départ de l'ancien prestataire cantine.

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié en date du 14 juin 2023 sur le site internet emarchepublic.com lançant la mise en concurrence des entreprises selon la procédure adaptée de l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique.

La commission d'appel d'offre s'est tenue en date du 21 juillet 2023 tenant ainsi une consultation pour renouveler un contrat avec un nouveau prestataire pour une durée de 1 an à compter de la date de début d'exécution prévue par le marché public avec la possibilité de 2 reconductions :

⇒ Marché inférieur à 80 000,00 euros HT annuel.

Après examen, la commission d'appel d'offre a retenu l'entreprise :
SAS Terres de Cuisine – 41 route des Rémoleurs – ZI Courtine – 84000 AVIGNON

Lieu de production : ZA des chasses, 2 bis Rue Nicolas Appert, 26100 Romans-sur-Isère -Siret : 323 528 448 00554

La fourniture de repas se fera en liaison froide destinés au service de restauration scolaire.

Avec les prix indiqués comme suit dans l'acte d'engagement :

	Coût unitaire HT en €	Montant de TVA 5,5 %	Coût unitaire TTC en €
Repas « maternelle »	3,350	0,184	3,534
Repas « élémentaire »	3,650	0,201	3,851
Repas « adulte »	4,250	0,234	4,484



La commission d'appel d'offre souhaite retenir compte tenu de l'ensemble des éléments fournis le prestataire « Terres de cuisine ».

Une visite des locaux a été réalisée et un échange a eu lieu en mairie avec Madame Le Maire, Monsieur D. DIETRICH et Madame Céline CHABAL pour la partie gestion.

Il a été convenu que si la commune retenait Terres de Cuisine comme prestataire :

- La fourniture en pain se ferait à la boulangerie FERATON ;
- Une formation sera faite au secrétariat de mairie pour l'utilisation d'un logiciel fourni par le prestataire ;
- Et les repas seront livrés au plus tard à 10h30, le jour J.

Voici un exemple de menu :



<i>Lundi 20 Mars</i>	<i>Mardi 21 Mars</i>	<i>Jeudi 23 Mars</i>	<i>Vendredi 24 Mars</i>
Mélange de crudité (Salade, choux rouge) et dès d'emmental Potée de bœuf Pommes noisette Romequin de fromage blanc nature et sucre	Taboulé Wok de dinde Carottes persillées Coulommiers à la coupe Fruit de saison	Notre cake à la mimolette Bâtonnets de colin pané MSC et citron Haricots verts Pâté suisse sucré Fruit de saison	 Salade de lentilles Notre omelette soufflée Epinards moulinés Pont l'évêque AOP à la coupe Compote
<i>Lundi 27 Mars</i>	<i>Mardi 28 Mars</i>	<i>Jeudi 30 Mars</i>	<i>Vendredi 31 Mars</i>
Duo de choux sauce cocktail Jambon blanc Purée de pommes de terre Camembert à la coupe Liégeois vanille	Nos rillettes de l'hoon Gratin de mini penne à la mozzarella Yaourt sucré Fruit de saison	 Mousse de pois chiches sur toast Avoa de soja Bio Riz IGP aux petits légumes Pâté moulté Fruit de saison	Salade verte Galopin de veau Carottes Bûche de chèvre à la coupe Notre gâteau à la fleur d'oranger

Le conseil municipal à l'unanimité **APPROUVE** par délibération 23_25 :

- La validation et la passation du marché avec l'entreprise Terres de Cuisine de Romans-Sur-Isère ;
- Et autoriser à notifier la décision et à signer tous les documents se rapportant à ce marché ;
- Inscrire les crédits au budget 2023.

Point 4 : Nouveau règlement salle des sapins

Le nouveau règlement de la location de la salle des sapins est présenté en séance.

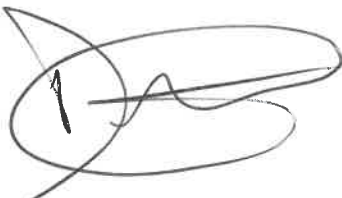
Il y aura 2 options pour le paiement soit par chèque soit par prélèvement bancaire en transmettant son rib à la mairie.

Madame Le Maire soumet à vote les modifications rapportées en conseil municipal ainsi que l'ajout d'une caution de 500 euros en cas de non-respect du règlement.

Le conseil municipal à l'unanimité **VALIDE** par délibération 23_26 le nouveau règlement de la location de la salle des sapins.

Séance levée à 20h42

Secrétaire de séance
David DIETRICH



Madame Le Maire
Anne SIMON

